Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 752/2007 DU CONSEIL

du 30 mai 2007

relatif à l'administration de certaines restrictions à l'importation de certains produits sidérurgiques en provenance d'Ukraine

(JO L 178 du 6.7.2007, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 455/2008 du Conseil du 26 mai 2008	L 137	1	27.5.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2007R0752:20080101:FR:PDF